



## **Appel de candidatures – Concours 2026-20ST**

### **Aide à l'entretien des bâtiments/Opérateur-concierge/Opérateur-concierge PCC (col bleu) – Temporaire**

**Du 13 avril au 30 octobre 2026 (29 semaines)**

Proclamée **Meilleure ville canadienne pour la qualité de vie familiale**, Saint-Bruno-de-Montarville cumule les honneurs et est fière de servir sa population de plus de 27 000 citoyens. Arborant multiples lieux et monuments historiques, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville se fait un point d'honneur de conserver ses **5 Fleurons** pour la qualité de ses aménagements extérieurs. Le respect, la transparence, la responsabilisation, l'initiative et la performance font partie intégrante des valeurs qui guident chaque employé à évoluer avec fierté au sein de notre organisation.

La Direction des travaux publics de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville est à la recherche d'un aide à l'entretien des bâtiments/opérateur-concierge/opérateur-concierge PCC pour sa saison estivale (avril à octobre) 2026. Il s'agit de travaux comportant l'accomplissement de diverses tâches routinières, préparatoires, accessoires ou secondaires qui font partie des tâches dévolues à la préposée ou au préposé à l'entretien des bâtiments que la ou le titulaire assiste.

Lorsque la personne est affectée à la fonction d'opérateur-concierge, il s'agit de travaux comportant la conduite et l'opération d'appareils motorisés servant à reconditionner la glace artificielle (Zamboni ou autres) ainsi que le nettoyage et l'entretien des arénas.

Lorsque la personne est affectée à la fonction d'opérateur-concierge PCC, il s'agit de travaux comportant la conduite et l'opération d'appareils motorisés servant à reconditionner la glace artificielle (resurfaceuse de toutes marques) ainsi que le nettoyage et l'entretien du polydôme et de toutes les installations se situant au parc Marie-Victorin (chalet du polydôme, complexe sportif, espaces publics, etc.).

#### **Exigences :**

- Posséder un diplôme de secondaire 5 ou l'équivalent ;
- Posséder la carte de santé et sécurité générale sur les chantiers ;
- Posséder un permis de conduire valide classe 5 ;
- Démontrer de la polyvalence et posséder des habiletés manuelles ;
- Être autonome et avoir un très bon sens des responsabilités ;
- Faire preuve de tact et de courtoisie.

**Conditions particulières :**

Les divers postes à combler dans le cadre de cet appel de candidatures sont pour parer à des surcroûts de travail (temporaire ou saisonnier), pour remplacer une personne salariée permanente temporairement absente du travail ou de son poste de travail ou pour combler temporairement un poste devenu vacant, en attendant qu'il soit comblé par un salarié permanent.

**Nous sommes en mesure de garantir des heures de travail jusqu'au 30 octobre 2026. Possibilité de réembauche pour la saison 2027.**

L'horaire normal est de 40h/semaine du lundi au jeudi de 7h à 15h30 et du vendredi de 7h à 13h. Cependant, l'horaire de travail pourrait être également changé et être en soirée et/ou la fin de semaine selon les besoins lorsque la personne effectuera des tâches d'opérateur-concierge ou d'opérateur-concierge PCC.

Les conditions de travail et le salaire sont prévus à la convention collective en vigueur (salaire horaire de 2024 : 33,04\$/h lorsque aide entretien aux bâtiments et 34,14\$/h lorsque opérateur-concierge et opérateur-concierge PCC).

**Si cette opportunité vous intéresse, veuillez svp nous faire parvenir votre curriculum vitae en remplissant le formulaire de candidature en ligne disponible dans la section [Emploi](#) de notre site Internet, au plus tard le 29 mars 2026. Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.**

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature et à s'identifier à l'aide du questionnaire prévu à cet effet, disponible sur le formulaire de candidature en ligne.